

Atelier : Missions et compétences (J-V LOUIS)

Je voudrais faire quelques remarques à propos de nos travaux.

D'abord, j'ai noté l'accueil favorable qui a été fait aux thèses exposées dans le document du 13 mai des conventionnelles belges sur les missions compétences et instruments. Certains en avaient pris connaissance avant la réunion, d'autres, en ont eu connaissance par ce qui a été dit dans l'exposé introductif et au cours des débats par le rapporteur et le président de séance.

En particulier, il y a eu dans notre atelier, et ce n'est pas surprenant, une préférence affichée pour la méthode communautaire en ce qu'elle comporte de recours principe majoritaire et à l'action bien connue des trois institutions politiques de l'Union, par rapport aux coopérations intergouvernementales. Une préférence a été aussi donnée à cette méthode communautaire classique, par rapport à la méthode ouverte de coordination, en tout cas à son développement anarchique, dont il nous a été dit qu'il accentuait le poids des autorités centrales des Etats membres par rapport aux compétences des régions constitutionnelles. Dans notre atelier, l'on a aussi affirmé cette volonté de voir rééquilibrer l'action de l'Union européenne de l'économique vers le social, comme cela a été indiqué dans les travaux de l'atelier sur le gouvernement économique. Le souci d'une subsidiarité opérationnelle a été affirmé et cette subsidiarité a été considérée essentiellement comme un principe politique, c'est-à-dire comme un principe qui devait faire l'objet d'un examen et d'un contrôle au stade de la procédure législative plutôt qu'un principe juridique qui devrait requérir une intervention à priori du juge, comme cela l'est proposé par certains dans le cadre des travaux de la Convention.

Enfin, il m'a paru que, malgré tous les efforts louables qui sont faits, il existe une nécessité fondamentale, qui a été soulignée par plusieurs intervenants, de combler le fossé d'ignorance qui existe entre l'opinion et la construction européenne. Il faut être à l'écoute de cette opinion, mais aussi il faut continuer à informer celle-ci, et je crois qu'il faut se réjouir, bien sûr d'initiatives telles que celles qui ont été prises ces jours-ci, mais il faut continuer le combat, et ce combat est essentiel pour que la convention puisse trouver cette légitimité qui lui permettra d'imposer finalement ses vues à la conférence intergouvernementale.